

ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

RAPPORT FINANCIER

31 MARS 2022

ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

**RAPPORT FINANCIER
31 MARS 2022**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1 - 3
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	4
Situation financière	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Notes afférentes aux états financiers	8 - 12
Renseignements complémentaires	13 - 15



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL** (l'« association »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'association au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'association tire des produits d'événements dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'association et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pouvaient devoir être apportés aux montants des produits d'administration, des services aux membres et de l'aide à la communauté, de l'excédent des produits par rapport aux charges, et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 mars 2022 et 2021, ainsi que de l'actif à court terme aux 31 mars 2022 et 2021 et de l'actif net aux 31 mars 2022 et 2021. Nous avons exprimé, par conséquent, une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2022 en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autres points

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2021 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion avec réserve en date du 1er juin 2021.

Mazars, S.E.N.C.R.L.

215, rue Saint-Jacques, bureau 1200
Montréal (Québec) H2Y 1M6 Canada
Tél. : 514 845-9253 | Téléc. : 514 845-3859

6455, rue Jean-Talon Est, bureau 601
Saint-Léonard (Québec) H1S 3E8 Canada
Tél. : 514 845-9253 | Téléc. : 514 355-1630

26, rue Wellington Est, bureau 300
Toronto (Ontario) M5E 1S2 Canada
Tél. : 1 877 845-9253 | Téléc. : 514 845-3859

www.mazars.ca



La réserve de l'auditeur précédent portait également sur le fait qu'il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité des produits d'événements de façon satisfaisante.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association;



- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mazars, S.E.N.C.R.L.*¹

Montréal, le 19 mai 2022

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A114235

ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL**RÉSULTATS****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022**

	2022	2021
PRODUITS		
Produits d'administration (annexe 1)	313 666 \$	295 837 \$
Services aux membres (annexe 2)	104 848	80 492
Aide à la communauté (annexe 3)	28 582	26 803
	447 096	403 132
CHARGES		
Frais d'administration (annexe 1)	299 715	276 827
Services aux membres (annexe 2)	104 518	91 276
Aide à la communauté (annexe 3)	2 759	3 078
	406 992	371 181
EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT AUTRE ÉLÉMENT	40 104	31 951
AUTRE ÉLÉMENT		
Variation de la juste valeur des placements	5 783	(7 726)
EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	34 321 \$	39 677 \$

ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2022

	2022	2021
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	331 545 \$	264 953 \$
Débiteurs (note 3)	17 403	67 864
Dépôts et frais payés d'avance (note 4)	33 829	7 410
	382 777	340 227
PLACEMENTS (note 5)	108 349	114 132
ACTIF INCORPOREL (note 7)	-	628
	491 126 \$	454 987 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 8)	27 898 \$	45 299 \$
Produits reportés (note 9)	22 451	3 232
	50 349	48 531
ACTIF NET		
INVESTI EN ACTIFS INCORPORELS	-	628
RÉSERVÉ (note 10)	236 360	221 360
NON AFFECTÉ	204 417	184 468
	440 777	406 456
	491 126 \$	454 987 \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mathieu Jacques, administrateur

Chloé Bouchard, administrateur

ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

	Investi en actifs incorporels	Réservé (note 10)	Non affecté	2022 Total	2021 Total
SOLDE AU DÉBUT	628 \$	221 360 \$	184 468 \$	406 456 \$	366 779 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(628)	-	34 949	34 321	39 677
Affectation interne (note 10)	-	15 000	(15 000)	-	-
SOLDE À LA FIN	- \$	236 360 \$	204 417 \$	440 777 \$	406 456 \$

ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

	2022	2021
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	34 321 \$	39 677 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des actifs incorporels	628	1 884
Variation de la juste valeur des placements	5 783	(7 726)
	40 732	33 835
Variation nette des éléments hors trésorerie liés aux activités de fonctionnement :		
Débiteurs	50 461	(886)
Dépôts et frais payés d'avance	(26 419)	2 552
Créditeurs	(17 401)	(5 950)
Produits reportés	19 219	(8 149)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	66 592	21 402
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	264 953	243 551
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	331 545 \$	264 953 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS****31 MARS 2022**

1. IDENTIFICATION ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

L'Association du Jeune Barreau de Montréal (« l'association »), constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), vise à rassembler, représenter et assister les avocats ayant moins de dix ans de pratique dans le district judiciaire de Montréal. L'association fournit également des services d'aide juridique à la population et organise des activités de bienfaisance. Elle est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Constatation des produits*Produits d'administration*

Les commandites, les subventions et les autres produits d'administration sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement certain.

Services aux membres et aide à la communauté

Les services aux membres et l'aide à la communauté sont comptabilisés à titre de produits lorsque les services sont rendus ou les événements ont eu lieu. Le passif lié à la tranche des produits provenant d'événements facturés mais non encore gagnés ou des services encaissés mais non encore rendus est comptabilisé à l'état de la situation financière à titre de produits reportés.

Comptabilisation des apports

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation ou relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme non amortissables sont comptabilisés directement à l'actif net.

Les apports relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme amortissables sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les actifs auxquels ils se rapportent.

Apports reçus sous forme de biens et de services

L'association reçoit des apports sous forme de biens et de services de la part de donateurs et de bénévoles. Ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel amortissable et les frais courus.

Actif incorporel

L'actif incorporel est comptabilisé au coût. Il est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des comptes clients.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent de fonds mutuels cotés en bourse.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'association détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'association détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**Instruments financiers (suite)***Coûts de transaction*

L'association comptabilise ses coûts de transaction dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

3. DÉBITEURS

	2022	2021
Comptes clients	21 133 \$	67 864 \$
Provision pour créances douteuses	(3 730)	-
	17 403 \$	67 864 \$

4. DÉPÔTS ET FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2022	2021
Dépôts	9 363 \$	1 000 \$
Frais payés d'avance	24 466	6 410
	33 829 \$	7 410 \$

5. PLACEMENTS

	2022	2021
Fonds mutuels, à la juste valeur marchande	108 349 \$	114 132 \$

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2022	2021
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
Matériel				
informatique	20 712 \$	20 712 \$	-	-
Mobilier de bureau	1 830	1 830	-	-
	22 542 \$	22 542 \$	- \$	- \$

ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2022

7. ACTIF INCORPOREL

	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	2022	2021
			VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
Site Web	9 420 \$	9 420 \$	- \$	628 \$

8. CRÉDITEURS

	2022	2021
Comptes fournisseurs	6 322 \$	25 459 \$
Frais courus	12 059	9 404
Sommes à remettre à l'État	5 316	7 558
Salaires et vacances à payer	4 201	2 878
	27 898 \$	45 299 \$

9. PRODUITS REPORTÉS

	2022	2021
Solde au début	3 232 \$	11 381 \$
Plus : montants reçus pour les exercices postérieurs	22 451	3 232
	25 683	14 613
Moins : montants comptabilisés dans les produits de l'exercice	(3 232)	(11 381)
Solde à la fin	22 451 \$	3 232 \$

10. ACTIF NET RÉSERVÉ

Au 31 mars 2022, l'actif net réservé totalise 236 360 \$, dont un montant de 201 000 \$ est réservé pour l'équilibre budgétaire des exercices subséquents et la réorganisation du secrétariat permanent (186 000 \$ au 31 mars 2021), un montant de 20 000 \$ est réservé pour le programme de bourse de l'organisme (20 000 \$ au 31 mars 2021), un montant de 5 360 \$ est réservé pour la conception graphique, la correction et l'infographie du Guide des petites créances (5 360 \$ au 31 mars 2021) et un montant de 10 000 \$ pour l'achat d'équipements informatiques (10 000 \$ au 31 mars 2021).

Le conseil d'administration a approuvé l'affectation d'un montant de 15 000 \$ de l'actif net non affecté (15 000 \$ au 31 mars 2021) à l'actif net réservé pour l'équilibre budgétaire des exercices subséquents et la réorganisation du secrétariat permanent et d'un montant de - \$ de l'actif net non affecté (10 000 \$ au 31 mars 2021) à l'actif net réservé pour l'achat d'équipements informatiques.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'association est exposée au 31 mars 2022 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'association à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'association est principalement lié aux comptes clients et aux effets à recevoir.

L'association consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'association n'exige généralement pas de caution.

Au 31 mars 2022, un client constitue 64 % des débiteurs (deux clients - 41 % au 31 mars 2021).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'association éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'association est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'association est principalement exposée au risque de prix autre en raison des placements dans des fonds mutuels cotés en bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2021 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2022.

ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

	2022	2021
ANNEXE 1		
PRODUITS D'ADMINISTRATION		
Commandites	163 954 \$	146 099 \$
Subvention du Barreau de Montréal	145 000	145 000
Intérêts	3 401	3 420
Produits divers	1 251	1 250
Cotisation des membres	60	68
	313 666 \$	295 837 \$
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Frais de secrétariat	245 087 \$	237 954 \$
Honoraires	19 042	7 650
Charges locatives	5 631	5 538
Assurances	4 585	4 574
Messagerie et fournitures	4 367	5 476
Intérêts et frais bancaires	4 056	2 822
Mauvaises créances	3 367	1 799
Frais de représentation	1 699	143
Télécommunication	1 188	825
Amortissement des actifs incorporels	628	1 884
Frais divers	59	233
	289 709	268 898
Activités du conseil	6 400	6 599
Dépenses du président	1 878	68
Dépenses du vice-président	908	442
Assemblée annuelle	820	820
	10 006	7 929
	299 715 \$	276 827 \$

ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

ANNEXE 2

	Produits		Charges		Excédent (insuffisance)	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
SERVICES AU MEMBRES						
Gala AJBM	32 000 \$	15 539 \$	28 173 \$	19 121 \$	3 827 \$	(3 582) \$
Conférence Legal IT	25 876	39 364	24 896	26 506	980	12 858
Congrès	20 360	652	12 242	180	8 118	472
Dîners conférences	9 071	13 417	1 130	828	7 941	12 589
Journal extrajudiciaire	3 750	-	18 295	21 429	(14 545)	(21 429)
Activité de développement des affaires	3 403	4 102	3 406	3 846	(3)	256
Assemblée annuelle et cocktail	3 000	3 000	3 874	3 829	(874)	(829)
Internet et cyber-bulletin	2 500	1 765	3 322	8 045	(822)	(6 280)
Dîner des anciens présidents	2 348	861	2 464	1 488	(116)	(627)
Autres activités culturelles, sociales et sportives	1 905	1 144	1 465	50	440	1 094
Soutien aux bénévoles	635	448	-	-	635	448
Bourse de démarrage de cabinets	-	-	5 181	5 020	(5 181)	(5 020)
Concours oratoire	-	-	70	253	(70)	(253)
Rentrée des tribunaux	-	200	-	681	-	(481)
	104 848 \$	80 492 \$	104 518 \$	91 276 \$	330 \$	(10 784) \$

ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTREAL

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

ANNEXE 3

	Produits		Charges		Excédent (insuffisance)	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
AIDE À LA COMMUNAUTÉ						
Service de consultation aux petites créances	25 000 \$	25 000 \$	- \$	- \$	25 000 \$	25 000 \$
Boutique JBM	2 096	1 063	1 227	1 063	869	-
Clinique juridique	1 486	740	329	740	1 157	-
Service de préparation à une audition	-	-	1 128	1 200	(1 128)	(1 200)
Salon Visez Droit	-	-	75	75	(75)	(75)
	28 582 \$	26 803 \$	2 759 \$	3 078 \$	25 823 \$	23 725 \$